

Laval Agglomération
Département de la Mayenne
MONTJEAN - 2 - C

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
4.2 - Règlement graphique



P.L.U.I arrêté le : 12 DÉCEMBRE 2018

P.L.U.I approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019

Modification n°1 pour Approbation par le CC le 20 décembre 2021



1:5 000

0 100 200 m



EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	ER	SURFACE (en m²)
Aménagement parking / Bénéficiaire : Commune	ER 66 126	52
Aménagement de la RD 32 / Bénéficiaire : CD 53	ER 66 67	1237
Aménagement de la RD 32 / Bénéficiaire : CD 53	ER 66 67	550
Aménagement de la RD 124 / Bénéficiaire : CD 53	ER 66 68	2795
Aménagement de la RD 124 / Bénéficiaire : CD 53	ER 66 68	43
Aménagement de la RD 124 / Bénéficiaire : CD 53	ER 66 68	2430
Aménagement de la RD 124 / Bénéficiaire : CD 53	ER 66 68	2463
Aménagement de la RD 124 / Bénéficiaire : CD 53	ER 66 68	605
Aménagement de la RD 124 / Bénéficiaire : CD 53	ER 66 68	735
Aménagement de la RD 124 / Bénéficiaire : CD 53	ER 66 68	609
Aménagement de la RD 124 / Bénéficiaire : CD 53	ER 66 68	3154
Aménagement de la RD 124 / Bénéficiaire : CD 53	ER 66 68	5339
Aménagement de la RD 124 / Bénéficiaire : CD 53	ER 66 68	1526
Projet de salle multi-activités / Bénéficiaire : Commune	ER 66 69	7322
Aménagement de voirie / Bénéficiaire : Commune	ER 66 72	144
Sécurisation de voirie / Bénéficiaire : Commune	ER 66 73	106
Aménagement d'équipements publics / Bénéficiaire : Commune	ER 66 74	1120

Références AP	SURFACE (en m²)
53158 - AP - 2 La Briqueterie	6541
53158 - AP - 1 La Briqueterie	27672
53158 - AP - 1 La Petite	15558

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification). Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

INFORMATIONS

Cours d'eau et écoulements

- Cavités naturelles
- 10 - Zones de recherche et d'exploitation de carrière

PRESCRIPTIONS

- Arbre remarquable
- 07 - Haies à créer pour le renforcement des continuités écologiques
- 22 - Linéaire commercial à préserver
- Chemin à préserver
- Espaces boisés classés
- Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisance ou de risque

ZONAGE

ZONE URBAINE

- Ua - Tissu bâti ancien
- Ub - Tissu urbain périphérique
- Ui - Équipements collectifs
- Ue - Activités économiques
- Ueb - Site industriel de La Forge à Port-Brilet
- Uem - Zone d'activités de La Meslerie
- Us - Zone urbaine spécifique

ZONE AGRICOLE

- A - Agricole
- Aa - STECAL destiné à développer des activités non agricoles
- Ae - STECAL destiné aux activités équestres et hippiques
- As - STECAL destiné au stationnement
- Ar - STECAL destiné à la production d'énergies renouvelables
- Ap - Agricole sans aucune construction
- Ash - STECAL destiné à développer des activités non agricoles et à accueillir de nouvelles constructions d'habitation

ZONE A URBANISER

- 1AUe - A urbaniser à vocation économique à court ter
- 1AUh - A urbaniser à vocation habitat à court ter
- 1AUI - A urbaniser à vocation équipements et loi
- 2AUh - A urbaniser à vocation habitat à long ter

ZONE NATURELLE

- N - Naturelle
- Naa - STECAL destiné à l'installation d'abris pour animaux
- Nc - STECAL dédié au maintien et au développement des carrières
- Ncp - STECAL destiné à l'installation de cabanes de chasse et de pêche
- Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts
- Ni - Secteur destiné à des équipements de loisirs
- N1 - STECAL destiné au développement de gîtes
- N2 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping
- N3 - STECAL dédié aux loisirs motorisés
- N4 - STECAL dédié aux activités de comité d'entreprises

Autres symboles :

- 16 - Sites archéologiques
- 99 - Zones inondables
- 99 - Aléas miniers
- 99 - Lotissements
- Emplacements réservés
- Éléments de paysage à protéger
- Terrains cultivés ou non bâtis à protéger en zone urbaine
- Bâtiments susceptibles de changer de destination
- STECAL
- Orientations d'aménagement et de programmation
- Zones humides

